

MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-051
Décision modificative – budget communal

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits au budget communal 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Opération/chapitre	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
67441	67	-148.542,06	
673	67	+ 3000	
6718	67	+ 3000	
022	Dépenses imprévues	+ 55.542,06	
65737	65	+ 27.000	
023	Virement à la section d'investissement	+ 60.000	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Opération/chapitre	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 60.000
2111-170	Terrains nus/acquisitions foncières	+ 45.000	
20442	Subventions d'équipement en nature – personnes de droit privé	+15.000	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 4 voix contre :

- d'accepter les modifications de crédits telles que définies ci-dessus;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables y relatives.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

<u>D.C. 2021/5-052</u>
Décision modificative – budget du lotissement de MALLET

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits au budget annexe du lotissement de MALLET 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Opération/chapitre	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
7015	70		-1000
71355	042		+1000
774	77		-148.542,06
605	011	-148.542,06	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Opération/chapitre	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
3355	040	+1000	
3355	040		+1000
1068	10		-148.542,06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre :

- d'accepter les modifications de crédits telles que définies ci-dessus;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables y relatives.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

<u>D.C. 2021/5-053</u>
Décision modificative – budget du camping municipal

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits au budget annexe du camping municipal 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Opération/chapitre	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
74741	74		+ 27.000
023	023	+ 27.000	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Opération/chapitre	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2135-10001	10001	+ 27.000	
021	021		+ 27.000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 4 voix contre :

- d'accepter les modifications de crédits telles que définies ci-dessus;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables y relatives.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-054
Borne de recharge rapide pour véhicules électriques : contrat d'exploitation, convention pour la perception des recettes et tarification

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Suite à l'installation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques, Place de Faura à MASSIAC, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'exploitation et la tarification à appliquer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES assurera son exploitation, sa supervision pour 3 ans (durée du contrat reconductible annuellement).

La perception des recettes tirées de l'exploitation sera reversée en totalité à la collectivité moyennant une rémunération fixée à 7% des recettes collectées et 0,20 € par session de charge effectuée,

Considérant que les tarifs pratiqués pour une prestation de recharge électrique sont les suivants :

- 6 € pour chaque connexion couvrant le premier quart d'heure de charge (4 € pour les 50 KW)
- 10 centimes les minutes suivantes (7 centimes pour les 50 KW) avec une limitation à 2 heures.
- Plafond de facturation : 30 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité, décide, après en avoir délibéré, d'approuver le contrat d'exploitation et la convention pour la perception des recettes proposés par la Société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES et de fixer les tarifs de recharge comme indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents contractuels afférents aux présentes décisions.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Etai^{ent} présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-055
Demande de subvention exceptionnelle du Musée d'art Elise Rieuf

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le musée Rieuf sollicite une subvention communale exceptionnelle de 1.400 €.

Cette subvention est destinée à régler le salaire et les charges de la personne assurant l'ouverture du musée en septembre 2021. Elle remplacera la subvention de 1.000 € accordée chaque année pour l'encadrement des tableaux.

Monsieur le Maire soumet cette demande à l'assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide financière exceptionnelle de 1.400 € au musée Elise Rieuf, à mandater à l'article 6574 du budget 2021.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Etaiet présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-056
Demande de subvention exceptionnelle du comice agricole

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que les organisateurs du Comice Agricole sollicite une subvention communale exceptionnelle de 1.000 €, suite à l'organisation de cette manifestation à Massiac cet été.

Monsieur le Maire soumet cette demande à l'assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide par 18 voix pour et 1 voix contre :

- d'accorder une aide financière exceptionnelle de 1000 € aux organisateurs du Comice Agricole, à mandater à l'article 6574 du budget.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-057
Remboursement de frais à une élue

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Magali DARNIS, Conseillère Municipale s'est acquittée sur ses fonds propres d'une facture de 399,86 € TTC correspondant à l'achat de 10 tables au magasin GIFI et destinées à la commune pour les animations estivales.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au remboursement de la somme avancée par Madame DARNIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder par la trésorerie au remboursement de la somme de 399,86 € à Madame Magali DARNIS.

Mme DARNIS Magali ne prend pas part au vote

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-058
Remboursement des entrées piscines non-utilisées

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'impossibilité technique d'ouvrir la piscine municipale l'été dernier, il conviendrait de rembourser les cartes d'entrées piscine non utilisées aux personnes qui en ont fait la demande.

Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder par la trésorerie au remboursement des cartes d'entrées piscine non utilisées aux personnes qui en ont fait la demande.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-059
Fixation du prix des repas de la cantine scolaire

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élèves demi-pensionnaires fréquentant l'école publique de Massiac (maternelles et élémentaires) doivent se rendre au Collège public Pierre GALERY pour prendre leurs repas de midi.

Monsieur le Maire souhaiterait harmoniser et uniformiser définitivement le prix des repas afin d'éviter les fluctuations et les variations de prix.

Après évaluation des charges et des différents coûts, Il propose au Conseil Municipal de fixer le prix du repas à 3,80 € (applicable à partir du 1^{er} septembre 2021).

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide : de fixer le prix du repas à la cantine scolaire à 3,80 €.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-060

**Aides aux petites entreprises du commerce
et de l'artisanat avec point de vente**

22 septembre 2021

7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 13 avril 2021, le Conseil Municipal de Massiac a approuvé le principe de la participation de la commune à hauteur de 10% des dépenses éligible au cofinancement de l'aide régionale et intercommunale aux petites entreprises avec point de vente.

L'objectif de ce soutien financier est de favoriser le développement et le maintien des entreprises de proximité, artisanales, commerciales et de service, sur le périmètre de Hautes Terres Communauté.

Les entreprises éligibles, sont celles dites de proximité, qui doivent avoir pour clientèle principale les consommateurs finaux (particuliers). Il s'agit en priorité des petites entreprises du commerce et de l'artisanat de centre-bourg.

Les dépenses éligibles sont : les travaux de rénovation extérieurs visant à réhabiliter et à moderniser les bâtis artisanaux et commerciaux, les travaux d'aménagement intérieur concourant à la rénovation, l'agrandissement, la modernisation des locaux d'activité, notamment rénovation énergétique, l'acquisition d'équipements et matériel dédiés à l'activité, la conception d'un site Internet commercial, etc...

La commune de Massiac est concernée par un 1^{er} dossier :

Grill de Courcelles (Mme Noémie DELORME) : dépenses éligibles de 49.930,00 €.	Part Région : 20% (9.986,00 €)
	Part H.T.C : 10% (4.993,00€)
	Part communale : 10% (4.993,00€)
	Autofinancement : 60%

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une participation communale, d'un montant de 4 993 € à Mme Noémie DELORME, pour ses travaux d'aménagement et de rénovation du restaurant le Grill de Courcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution d'une participation communale, d'un montant de 4 993 € à Mme Noémie DELORME, pour ses travaux d'aménagement et de rénovation du restaurant le Grill de Courcelles ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au versement de cette participation.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Etait présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2019/5-061
EP Supplémentaire à AULIADET

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 3.060,00 euros.

En application de la délibération du Comité Syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT de l'opération réalisée, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-062
Rénovation éclairage vers le gymnase

22 septembre 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 10.734,02 euros.

En application de la délibération du Comité Syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT de l'opération réalisée, soit :

- 1 versement de 2.683,51 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-063

**Recrutement d'un agent contractuel sur un
emploi non permanent lié à un
accroissement temporaire d'activité**

**22 septembre 2021
4.2 Personnel contractuel**

Le Conseil Municipal de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en place d'un service de garderie extrascolaire à titre expérimental ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 8 septembre 2021 au 6 juillet 2022 inclus.

Cet agent assurera fonctions d'animateur de garderie, le mercredi matin durant le temps scolaire, pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 majoré 332 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-064

**Création d'un emploi permanent d'adjoint
technique à temps non complet**

22 septembre 2021
4.2 Personnel contractuel

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'un agent a démissionné de son poste d'adjoint technique territorial à la date du 20 juillet 2021. Il convient donc de prévoir son remplacement par la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet.

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention :

- décide de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2021,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 28 heures annualisées,
- il sera chargé de l'entretien, de l'hygiène des bâtiments communaux, de la surveillance des élèves de l'école publique pour la cantine,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-065

Modification de grades de deux emplois à temps complet

22 septembre 2021
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier les grades d'agents sociaux territoriaux des agents qui ne correspondent pas aux fonctions exercées

Cette délibération prendra effet après l'avis favorable du comité technique

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 :

- La suppression, à compter du 1^{er} octobre 2021, d'un emploi permanent d'agent social à temps complet.
- La suppression à compter du 1^{er} octobre 2021, d'un emploi permanent d'agent social à temps non complet (32,5 heures hebdomadaires)

Article 2 :

- La création, à compter du 1^{er} octobre 2021, d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- La création à compter du 1^{er} octobre 2021 d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (32,5 heures hebdomadaires)

Article 3 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-066

Modifications de la durée de service et du grade, de deux emplois à temps non complet

22 septembre 2021
4.2 Personnel contractuel

Le Conseil Municipal

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'agents sociaux permanents à temps *non complet* (22 heures et 24,5 heures hebdomadaires et) en raison de la modification de l'emploi du temps de ces agents.

Considérant la nécessité de modifier les grades d'agents sociaux des agents qui ne correspondent pas aux fonctions exercées.

Cette délibération prendra effet après l'avis favorable du Comité Technique,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 :

- La suppression, à compter du 1^{er} octobre 2021, d'un emploi permanent d'agent social à *temps non complet* (22 heures hebdomadaires annualisées)
- La suppression à compter du 1^{er} octobre 2021, d'un emploi permanent d'agent social à *temps non complet* (24,5 heures hebdomadaires annualisées)

Article 2 :

- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent d'adjoint technique à *temps non complet* (27 heures hebdomadaires annualisées).
- La création à compter du 1^{er} octobre 2021, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (29,5 heures hebdomadaires annualisées).

Article 3 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-067
Adoption de la Charte des Palhàs

22 septembre 2021 8.9 Culture
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association « Autour des Palhàs » a demandé les autorisations traditionnelles pour la foire-fête des Palhàs et soumet au Conseil Municipal un projet de charte dont il donne lecture à l'assemblée.

Cette charte dite des exposants fixe le cadre de cette foire qui est en fait une fête à thème non inscrite au calendrier des foires, elle a pour but de célébrer la tradition fruitière et viticole du Pays de Massiac et de promouvoir ce terroir.

Aussi dans le but de rester fidèle à ce thème central, la nature des expositions-ventes admises ces jours-là, est strictement limitée par le Comité d'organisation de la foire qui est seule habilité à accepter ou refuser l'installation d'un exposant. Cette charte stipule également dans son article 4 que le périmètre de la foire des Palhàs est défini chaque année par la Mairie de Massiac et l'Association, le nombre des exposants se trouvant de ce fait limité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Fixe la date de la foire les samedi 30 et dimanche 31 octobre 2021,
- 2) Adopte la charte annexée à la présente,
- 3) Indique que les droits perçus par la commune (article 70323) feront l'objet d'un reversement sous forme de subvention au profit de l'Association « Autour des Palhàs » article 6574 du budget.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-068

**Approbation du cahier de sécurité du
camping municipal de l'ALAGNON**

**22 septembre 2021
7.10 Divers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réglementation impose des prescriptions visant à garantir la sécurité des occupants de terrains de camping.

D'un point de vue de la sécurité, le terrain de camping constitue une zone particulière en raison de sa proximité avec le risque naturel (inondation, feux de forêts...) et de la diversité des hébergements proposés (caravane, résidence mobile voire tente ...).

Pour remplir cette obligation, le maire doit, en liaison avec l'exploitant, établir un cahier de prescriptions de sécurité regroupant les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation.

Le Cahier de prescriptions de sécurité contient les informations suivantes :

- la première partie porte sur les informations générales et administratives relatives au terrain ainsi que les consignes d'exploitation permanentes (données administratives, nature des risques auxquels est soumis le terrain, référence des dernières visites de contrôle, matériels installés et condition d'entretien) ;
- la seconde partie concerne les mesures relatives à l'information des occupants du terrain (modèle d'affiches à utiliser, affichettes indiquant les consignes à suivre par les occupants, documents de synthèse à remettre à chaque client du terrain). Elle indique la conduite à tenir par les occupants en cas d'alerte et de mise en sécurité et doit comporter un plan d'affichage. Afin d'assurer une diffusion efficace de l'information, ces consignes doivent être traduites dans plusieurs langues ;
- la troisième partie est relative aux prescriptions d'alerte (données générales pour chacun des risques concernés, notamment s'il existe une procédure réglementaire relative aux risques, organisation de l'alerte, compétence et rôles des organismes publics, rôle du gestionnaire en cas d'alerte) ;
- la dernière partie porte sur les prescriptions d'évacuation (plan d'évacuation approuvé, rôle du gestionnaire en cas d'évacuation).

Monsieur le Maire donne lecture du cahier des prescriptions de sécurité réalisé et demande au conseil de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve le cahier des prescriptions de sécurité du camping de l'ALAGNON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-069

***Demande d'achat d'une partie du
domaine public communal par un
particulier***

**22 septembre 2021
3.2 Aliénations**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande écrite formulée par Madame Josette DELPEUCH, propriétaire du restaurant « le Bouche à Oreille » situé au n°18 de la Place du Dr Marcellin MORET.

En effet, cette dernière souhaiterait acquérir une partie du domaine public communal jouxtant l'établissement (30 m² environ) qui sert actuellement de terrasse pour les clients du restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 2 voix contre et une abstention approuve :

- Le principe de la vente d'une partie du domaine public à l'intéressée,
- fixe le prix de vente à 30 € le m²,
- le lancement d'une enquête de commodo et in commodo afin de déclasser le domaine public dont la superficie exacte sera déterminée par un géomètre aux frais de l'intéressé,
- la désignation par Monsieur le Maire, d'un commissaire enquêteur.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-070

***Demande d'achat d'une partie du
domaine public communal par un
particulier***

**22 septembre 2021
3.2 Aliénations**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande écrite formulée par Madame Magali DARNIS propriétaire de l'immeuble où se situe le restaurant « Chez Tonton » au n°19 de la Place du Dr Marcellin MORET.

En effet, cette dernière souhaiterait acquérir une partie du domaine public communal jouxtant l'établissement (30 m² environ) et qui sert actuellement de terrasse pour les clients du bar-restaurant, et que le gérant Monsieur BASSAM BOUZEÏD loue à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 2 voix contre et une abstention approuve :

- Le principe de la vente d'une partie du domaine public communal à l'intéressée,
- fixe le prix de vente à 30 € le m²,
- le lancement d'une enquête de commodo et in commodo afin de déclasser le domaine public dont la superficie exacte sera déterminée par un géomètre aux frais de l'intéressé,
- la désignation par Monsieur le Maire, d'un commissaire enquêteur.

Mme DARNIS Magali ne prend pas part au vote

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-071

**Dénomination des rues au lotissement
des Hauts de MALLET**

**22 septembre 2021
7.10 Divers**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire présente le projet de dénomination des voies du lotissement « LES HAUTS DE MALLET ».

Il propose les noms suivants pour les voies concernées :

- Rue Paul MALASSAGNE
- Impasse Elie JOHANNEL

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la dénomination des voies du lotissement « LES HAUTS DE MALLET », conformément au document annexé à la présente délibération,
- de mandater Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.
- De charger Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BERTHOU Sophie, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à M. ACHALME Didier

Madame DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance

D.C. 2021/5-072
Dénomination d'une rue Zone du COLOMBIER

22 septembre 2021 7.10 Divers
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire présente le projet de dénomination de la voie située zone du COLOMBIER.

Il propose le nom suivant pour la voie concernée :

- Rue Alphonse VINATIER

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la dénomination de la voie située zone du COLOMBIER, conformément au document annexé à la présente délibération,
- de mandater Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.
- De charger Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de la zone.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 23 septembre 2021

Le Maire,
Didier ACHALME

